

UNE FUSION ET UN NOUVEAU SMICTOM

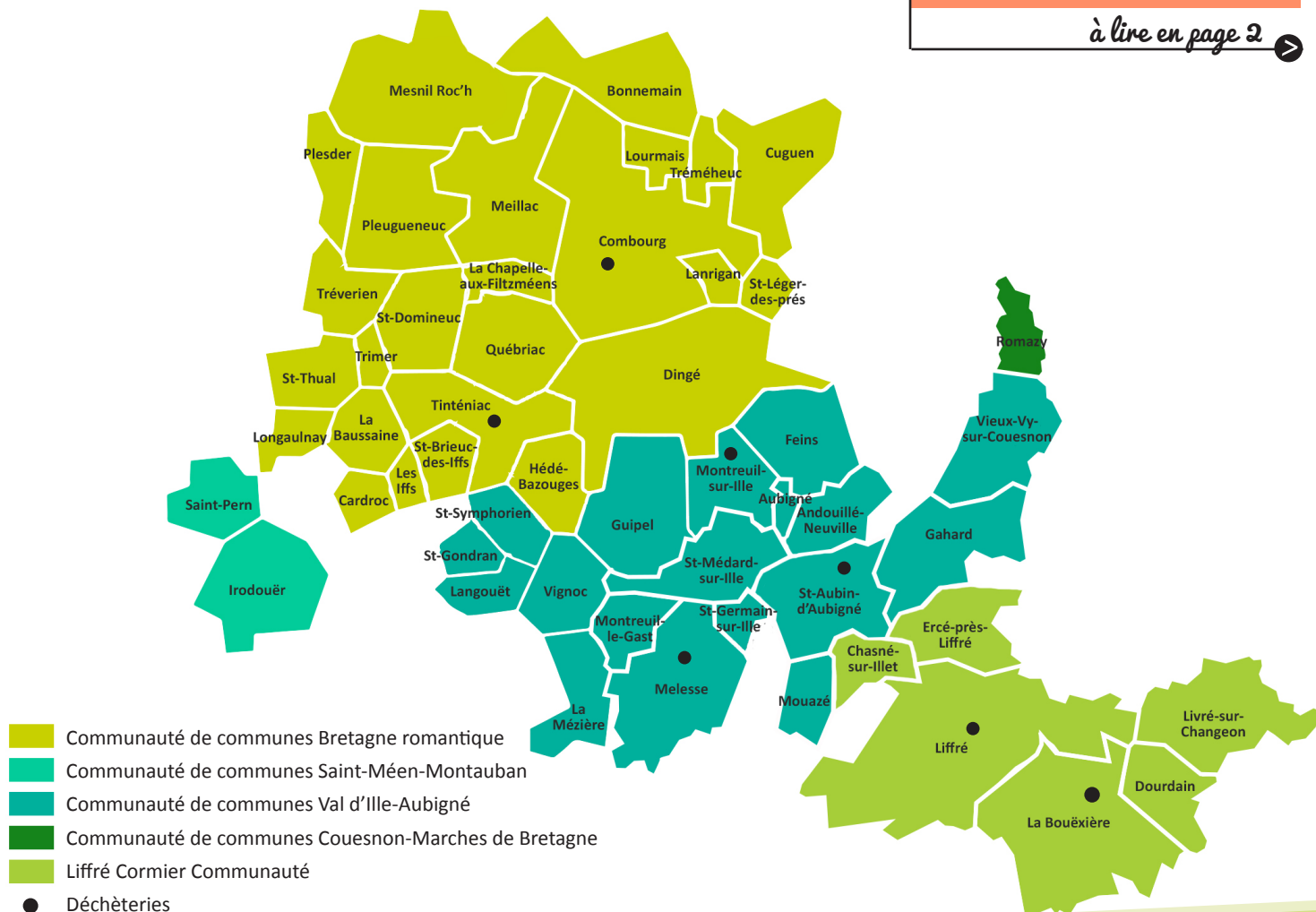
Au 1^{er} janvier 2020, le SMICTOM d'Ille et Rance et le SMICTOM des Forêts fusionneront. C'est l'aboutissement de 5 années d'engagement sur des rapprochements et des fonctionnements communs.

Cet ensemble donnera naissance à un syndicat de collecte et de traitement des déchets réunissant 52 communes pour quelque 90 000 habitants. L'entité créée s'appellera le SMICTOM VALCOBREIZH.

Avec un budget de fonctionnement de près de 10 millions d'euros et les 80 agents au service des habitants, ce nouveau SMICTOM aura les moyens financiers, humains et techniques pour se préparer et répondre aux évolutions de la gestion future des déchets.

Pour vous usager, rien ne change. Les consignes de tri restent les mêmes, les montants de la redevance et son fonctionnement aussi.

La carte du SMICTOM VALCOBREIZH au 1^{er} janvier 2020 :



- > 52 communes
- > 90 000 habitants
- > 5 communautés de communes
- > 7 déchèteries

Du nouveau sur vos bacs

DÈS NOVEMBRE 2019,
LE SMICTOM COMPTE
SUR VOTRE COLLABORATION !

à lire en page 2 ➔

NOUVEL ÉQUIPEMENT DES BACS

LES BACS À ORDURES MÉNAGÈRES VONT ÊTRE DOTÉS DE PUCES

Dès novembre 2019, le SMICTOM va procéder à l'installation de puces sur les bacs de tous les foyers. Le SMICTOM mandate la société CONTENUR qui interviendra sur les bacs.

➤ *Le smictom compte sur vous :*



Sortez votre bac

le jour habituel de la collecte



Laissez votre bac

sorti et accessible jusqu'au jour suivant la collecte



Gratuit

Cette intervention n'est en aucun cas facturée

Tant que le nouveau logo n'est pas apposé, le SMICTOM vous remercie de laisser votre bac sorti le jour de la collecte ainsi que le suivant.



Pourquoi une puce sur votre bac ?

Les informations transmises par cette puce (état des bacs, avancement de la tournée...) permettront de **faciliter la maintenance du parc de conteneurs** et d'**optimiser les coûts et les circuits de collecte** au regard des évolutions démographiques et urbaines.

Quel changement pour vous ?

Rien ne change pour vous, que ce soit au niveau du fonctionnement de la collecte, de la facturation ou des consignes de tri.

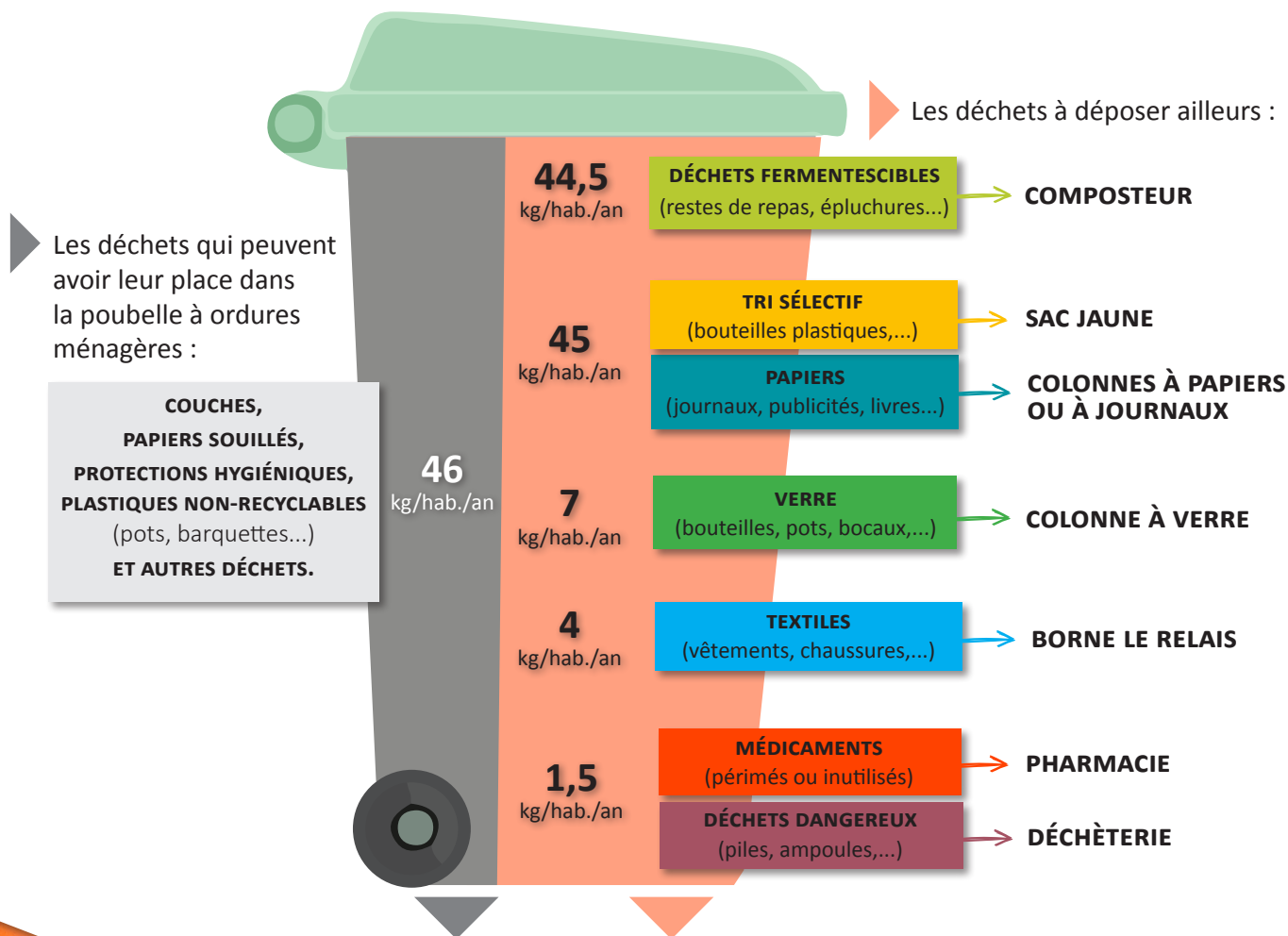
Qui accède aux données transmises ?

Seul le SMICTOM est destinataire des données transmises par les puces mises en place sur vos bacs de déchets. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



[ZOOM] 102 KG DE DÉCHETS N'ONT PAS LEUR PLACE DANS LA POUBELLE

Sur le territoire du SMICTOM d'Ille et Rance, nous produisons 148 kg d'ordures ménagères par habitant et par an. Néanmoins, les deux tiers de ces déchets n'y ont pas leur place.



$$46 \text{ kg} + 102 \text{ kg} = 148 \text{ kg}$$

Des solutions existent :



Cuisiner les restes



Acheter en vrac
et utiliser ses propres contenants.



Limiter ses impressions
et imprimer en recto-verso.

Mais aussi : privilégier les éco-recharges, utiliser un stop-pub, emprunter ou louer, offrir des cadeaux dématérialisés...

EXPÉRIMENTATION SUR LA COLLECTE DES JOURNAUX

AU PROFIT DES ÉCOLIERS

L'expérimentation est lancée : des colonnes d'apport volontaire sont en place pour la collecte permanente des journaux. L'objectif : doubler la quantité de journaux à recycler séparément.

Les habitants des six communes concernées par ce nouveau mode de collecte sont invités à déposer leurs journaux dans les colonnes à tout moment.

Où trouver ces colonnes ?

- **COMBOURG** : à la déchèterie
- **HÉDÉ-BAZOUGES** : rue Alfred Duportal, vers l'EHPAD
- **LA BAUSSAINE** : rue du stade, vers l'école
- **LA CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS** : rue des deux croix, en face de l'école
- **SAINT-DOMINEUC** : rue Châteaubriand, sur le parking du cimetière
- **TINTÉNIAC** : boulevard Tristan Corbière, derrière l'école René Guy Cadou



Une fois collectés, ils sont envoyés à Morlaix dans l'usine Cellaouate pour être recyclés en ouate de cellulose, un isolant écologique.

Pour chaque tonne de journaux collectée, les associations des écoles de la commune perçoivent une subvention pour financer les projets pédagogiques de l'école.

Pour les autres communes du territoire :

La benne à journaux temporaire est présente une à deux fois dans l'année. Pas de changement de ce côté depuis la mise en place en 2017. Retrouvez le calendrier des collectes de journaux sur le site Internet : www.smictom-ille-rance.fr, rubrique «J'adopte le zéro déchet».

[RAPPEL] LES AUTRES PAPIERS



**PAPIERS,
ENVELOPPES**



**COURRIERS,
BLOC-NOTES**



**CATALOGUES,
ANNUAIRES**



**PUBLICITÉS,
MAGAZINES**

Pour les autres papiers, c'est toute l'année en colonne d'apport volontaire. Les bénéfices issus des tonnes de papiers collectées sont également versés aux associations de parents d'élèves.



1 La Lande, CS 50005, 35190 Tinténiac
02 99 68 03 15 / contact@smictom-ille-rance.fr
www.smictom-ille-rance.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h
Attention, fermeture le jeudi après-midi

